

LA COOPÉRATION CONAC - GICAM LOUÉE !

La présence du Président de la CONAC à l'Assemblée Générale Elective du GICAM a été fortement appréciée.

Répondant à une invitation du Président sortant du Groupe Inter-Patronal du Cameroun, Armel FRANCOIS, le Président de la Commission Nationale Anti-Corruption, le Rév. Dr. Dieudonné MASSI GAMS, a pris part à l'Assemblée Générale Elective de ce Groupement qui s'est déroulée le 29 juin 2017, à Douala. Sa présence a été fortement saluée par tous les orateurs.



La présence du Président de la CONAC à Douala démontre son attachement à l'amélioration du climat des affaires au Cameroun.

Dans son allocution de bienvenue, par exemple, le Président sortant du GICAM a remercié le Président de la CONAC pour le partenariat qui lie les deux institutions dans le domaine de la promotion de l'éthique et la lutte contre la corruption dans le secteur privé. Selon Armel FRANCOIS, la présence du Président de la CONAC à Douala démontre son attachement à l'amélioration de climat des affaires au Cameroun.

de service par le Gouvernement et un système de collecte de la TVA à la source qui ne plaît pas à certains entrepreneurs.

Ce climat des affaires, dit-il, est marqué par la floraison des commerces illicites, les longs délais pour le paiement des factures des prestataires

Un appel a été lancé à la CONAC pour l'accompagnement du GICAM dans la recherche des solutions à toutes ces difficultés.

Les membres du GICAM ont, à l'unanimité, émis le vœu que le nouveau bureau conduit par Monsieur Célestin TAWAMBA, élu au cours de

l'Assemblée Générale Elective, œuvre pour l'amélioration du climat des affaires au Cameroun à travers un dialogue constructif et permanent.

La Convention entre la CONAC et le GICAM a été signée le 19 novembre 2014 à Yaoundé. Elle vise à réduire considérablement la corruption dans le secteur privé à travers l'implémentation de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption dans les entreprises.

FREQUENTLY ASKED QUESTIONS

Is CONAC independent?

CONAC is an independent public body charged with contributing to the fight against corruption, as stated in Article 2 (1) in the Decree setting up the Commission. In this light, Commissioners work in total independence, without fear or favour. They have just their consciences to judge them as all Commissioners take the following oath before the Supreme Court: « I undertake to discharge my duties with integrity, without fear or favour and in total independence, in accordance with the Constitution, laws and regulations of the Republic ».

In the same light, Commissioners have the right to:

- access all government, semi-public and private services as well as documents and information needed for the discharge of their duties ;
- resort to any competent authority for assistance in the discharge of their duties ;
- request information from any public servant, whether an official or not, as well as from any natural person or corporate body awarded a public contract.

Investigations are thus carried out without distinction (from members of government to cleaners)

What is the relationship between CONAC and other institutions involved in the fight against corruption?

Several structures are involved in the fight against corruption in Cameroon. However, following article 24 (3) of the Decree setting up CONAC, the Commission is in charge of preparing an annual report of the anti-corruption drive in the country. This implies very close collaboration with all other institution involved in the fight against corruption in Cameroon, both in the public and private sectors.

CONAC therefore endeavours to build strong partnerships with institutions involved in the fight against corruption. For now, the Commission has a formal partnership with the National Agency for Financial Investigations and the Public Contracts Regulatory Board.

Why does corruption persist despite the existence of CONAC?

At CONAC, we are aware that the road ahead is long. However, we are certain that we will surely overcome corruption someday. Corruption is a moral problem. It is born in the mind. It is also in the minds that we have to sow the seeds of integrity and an anti-corruption culture. It is for this reason that CONAC is educating and sensitising the population on the dangers of corruption and how best to combat the ill, besides investigating acts of corruption. It takes time for the mindset of people to change. However, following the results obtained so far by CONAC, it is possible for Cameroon to overcome the cankerworm. Today, more people are committed to denouncing acts of corruption. This was not the case years back. For example, the number of denunciations received at CONAC increased geometrically over the years; from barely 200 in 2008 to over 4000 in 2015.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Juillet / July 2017

CONAC

NEWSLETTER

Bulletin bilingue d'information de la Commission Nationale Anti-Corruption

REPUBLIC OF CAMEROON

Année / Year 1, N° 007

Tél: 222 20 37 32 • Fax: 222 20 37 30
B.P.I.P.O Box : 33 200 Yaoundé
Website : www.conac.cm
Mailto : info@conac.cm

UNE DÉLÉGATION DU COMMONWEALTH À LA CONAC

Les trois émissaires du Commonwealth sont venus s'enquérir du fonctionnement de la CONAC et des projets susceptibles d'être financés par le Club des Gentlemen.



La délégation du Commonwealth avec les dirigeants de la CONAC.

Le Président de la Commission Nationale Anti-Corruption, le Rév. Dr. Dieudonné MASSI GAMS, accompagné du Vice-Président, le Prof. François ANOUKAHA et du Secrétaire Permanent de la Commission, M. NGALLE EYOUM, a reçu, le 20 juin 2017, une délégation de trois personnes venant du Secrétariat du Commonwealth à Londres. Mme Katalana SAPOLU, Chef de la délégation et Directeur du « Droit de la Règle » au Secrétariat du Commonwealth, était accompagnée de M. DUNSTAN MAINA, Conseiller pour les Affaires Administratives Publiques et M. LINFORD ANDREWS, Conseiller Politique, tous du Secrétariat du Commonwealth.

d'Education à l'Intégrité, la mise sur pied de l'Antenne d'Interventions Rapides, la publication des Rapports d'activités annuels, l'organisation des campagnes anti-corruption dans les domaines tels que le cacao, le café, le coton, les forêts et les faunes, les mines et l'éducation (rentrée scolaire et concours). Le Rév. Dr. Dieudonné MASSI GAMS a aussi dévoilé deux projets soumis par la CONAC au Commonwealth pour financement. Il s'agit de l'installation d'une ligne verte pour faciliter les dénonciations et la formation des cadres de la CONAC en gouvernance électronique.

Avant de quitter la CONAC, la délégation du Commonwealth a exprimé le vœu de voir le Commonwealth plus présent au Cameroun. « Cela passe par la soumission de projets réalistes, intéressants et réalisables qui visent à résoudre un problème en tenant compte de l'aspect genre et jeunesse », a-t-elle conclu.

Mme KATALANA SAPOLU a félicité la CONAC pour le travail abattu. Elle a suggéré que l'accent soit mis sur l'éducation des jeunes à l'intégrité, le changement de système visant à rendre la corruption plus difficile à pratiquer et le recouvrement des avoirs. « La lutte contre la corruption doit faire en sorte que les corrompus et leurs familles ne bénéficient pas des fruits de la corruption. C'est bon d'envoyer les gens en

prison. Mais, c'est encore mieux de récupérer les biens volés. Il faut que les corrompus sachent que la corruption ne profite pas. Des législations sur l'enrichissement illicite doivent aider dans ce sens. Ces législations feraient en sorte que la charge des preuves soit la justification de la richesse incombée à l'accusé », a-t-elle expliqué.

Après les civilités d'usage, le Chef de la délégation du Commonwealth a expliqué que leur visite se situe dans le cadre d'une mission d'évaluation d'un projet d'assistance technique soumis par le Programme National de Gouvernance (PNG) du Cameroun pour financement par le Commonwealth. Le projet du PNG vise à renforcer la capacité des acteurs impliqués dans l'implémentation, le suivi et l'évaluation du Programme National de Gouvernance du Cameroun. Selon Mme KATALANA SAPOLU, la mission devait visiter la CONAC car elle joue un grand rôle dans la promotion de la bonne gouvernance au Cameroun. « Nous sommes venus nous enquérir du rôle de la CONAC dans l'implémentation de ce programme de gouvernance », a-t-elle expliqué.



La documentation sur la CONAC remise à la Chef de la délégation du Commonwealth.

Avec documents à l'appui, le Président de la CONAC a présenté le fonctionnement de son Institution en mettant l'accent sur les grandes réalisations telles que l'élaboration et l'implémentation de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption, l'élaboration et l'implémentation du Programme National

“
Make it difficult for the corrupt to benefit from the proceeds of their crimes.
”

Ms Katalana SAPOLU, Director, Rule of Law, Commonwealth Secretariat, London.



What prompted your visit to the National Anti-Corruption Commission of Cameroon?

We are here as a Commonwealth Delegation in response to the request from the Coordinator of the National Programme on Governance to assist in the implementation of the programme. Anti-corruption is one of the strategic arms of the governance programme. We had to meet the Chairman of the National Anti-Corruption Commission, not only to discuss the role of the Anti-Corruption Commission in implementing the programme, but also to discuss areas in which the Commonwealth Secretariat has been asked for assistance, which we are very pleased to consider.

You were given an overview of the activities of the Commission by the Chairman. What is your opinion about the National Anti-Corruption Commission and its methods to fight corruption?

I am very pleased to hear about the new Penal Code of Cameroon and how it contains provisions to implement the United Nations Convention on the fight against corruption. We have discussed the importance of new legislation on recovering the proceeds of crime, and I am very pleased also to hear that Cameroon is ready to consider those new areas. Such legislation would tell offenders or those suspected of receiving ill-gotten wealth that it is not worth it. It would make it difficult for the corrupt and their families to benefit from the proceeds of their crimes. So, it would really be needless to amass wealth when you actually cannot use it.

What can CONAC expect from the Commonwealth in the coming days or months?

We are very pleased to see the efforts made by Cameroon to strengthen governance not only in its legal institutional framework but in areas such as strengthening businesses. From the human rights perspective, the work of the Anti-Corruption Commission is very important. We will like to speak about the steps and the achievements that the commission has made. We would look into programmes we can finance. Actually, Cameroon is not yet receiving a lot of finance from the Commonwealth, compared to other countries. We would like to increase the number of projects we finance in Cameroon, granted they are programmes that are well designed and meant to resolve a problem, while taking into account gender and youth considerations.

GEARING UP FOR CONAC'S MID-YEAR ANTI-CORRUPTION CARAVAN

The National Anti-Corruption Commission will organize a sensitization caravan in Yaounde on July 06, 2017.

Following the success of the first Anti-Corruption caravan organised by the National Anti-Corruption Commission (CONAC) in December 2016, the Chairman of CONAC, Rev. Dr. Dieudonné MASSI GAMS, opted for the organisation of two similar campaigns in 2017. The first of such caravans for 2017 will take place on July 06. Unlike the caravan in December 2016 that targeted just the Transport and Education sectors, CONAC's mid-year caravan will reach out to the entire population, most especially those of the following seven sectors: Finance, Justice, Forces of Law and Order, Commerce, Health, Forestry and Wildlife, Media and Transport.



Mr. Dieudonné EPO (in blue dress) chaired the preparatory meeting.

Ahead of the event, a preparatory meeting took place at the headquarters of CONAC on June 22, 2017. The meeting presided at by the Head of Division for Studies and Cooperation, Mr. Dieudonné EPO, in the presence of the Head of Division of Prevention and Communication, Ms. Irene MORIKANG TCHE, brought together some 40 participants, notably members of transporters' trade unions and those of the National Youth Council.

free campaign. According to Mr. EPO, the caravan will be a one-day event in Yaounde. It would bring together some 200 persons who would be the vectors of the messages of CONAC to the population and those of the targeted sectors in particular. He continued that the motorized caravan will have four itineraries, each of them targeting a main entry point of the city of Yaounde with stops at strategic areas for distribution and pasting of sensitization materials like T-shirts, stickers and flyers.

The specificity of the caravan was made known during the meeting and measures put in place to ensure a hitch

The Head of Division for Prevention and Communication explained that the overall goal of the caravan would be to instill a change in behavior on the part of

Cameronians who should no longer regard corruption as a fatality but as an obstacle to development, a scourge to be fought by all means. The population is thus invited to play a more active role in the fight against corruption by denouncing and rejecting every act of corruption. This, in effect, would contribute in building a critical mass of positive actors committed to the fight against corruption in Cameroon.

Over 50 persons took part in the meeting, an indication of the interest which trade union leaders of the Transport sector and the young people of the National Youth Council have in the fight against corruption.

COMMENT DENONCER UN ACTE DE CORRUPTION

Que dénoncer ? Tout acte de corruption, en mettant l'accent sur les faits.
Que peut-on dénoncer ? Toute personne impliquée dans un acte de corruption.
Comment dénoncer ? Indiquer les noms, prénom, lieu de service et fonction de la personne dénoncée. Décrire l'acte

posé. Il est possible de faire une dénonciation anonyme.
Comment contacter la CONAC ? On peut adresser sa requête à Monsieur le Président de la CONAC par l'une des voies suivantes :
• **Courrier :** Déposer la dénonciation au siège de la CONAC sis au Palais

des Congrès de Yaoundé.
• **Boîte Postale :** B.P. : 33200 Yaoundé
• **Téléphone :** 222 20 37 32
• **Fax :** 222 20 37 30
• **Email :** info@conac.cm
En dénonçant la corruption, vous contribuez à la construction d'un Cameroun uni, fort et prospère.

WE ARE ALL VICTIMS OF CORRUPTION, SO LET US WORK TOGETHER TO STAMP OUT THIS CANKERWORM FROM OUR COUNTRY. DENOUNCE ALL ACTS OF CORRUPTION !

CONAC NEWSLETTER

Bulletin bilingue mensuel d'information de la Commission Nationale Anti-Corruption
Tél : 222 20 37 32 Fax : 222 20 37 30
BP 33 200 Yaoundé
info@conac.cm, www.conac.cm

Directeur de Publication
Rév. Dr. Dieudonné MASSI GAMS
Directeur de Publication Délégué
Pr. François ANOUKAHA

Conseil Editorial
NGALLE EYOUM
Rédacteur en chef
Irene MORIKANG TCHE

Rédaction
Richard FEGUE EKANI
Benjamin FOUA EFFA
Sylvie MENTHONG A MENTHONG
Gilbert Christian ONANA NKUDU
Veronique Armand NGA
Richard EVINA ENGOLO

Secrétariat
Eunice BIH AZIE
Sylvie VOUFACK
Simon Pierre NTAP
Impression
Régie / CONAC

LA CORRUPTION N'EST PAS UNE FATALITÉ, ELLE PEUT ÊTRE VAINCUE. DENONCEZ TOUT ACTE DE CORRUPTION !

VENTE DE MÉDICAMENTS NON HOMOLOGUÉS ET PÉRIMÉS : UNE PHARMACIENNE PRISE EN FLAGRANT DÉLIT

Elle a procédé à la vente d'un médicament non agréé par le Ministère de la Santé Publique en plus d'avoir falsifié la date de péremption portée sur le carton de certains produits.

Suite à une dénonciation anonyme parvenue à la CONAC le 26 mai 2017 portant sur des allégations de falsification de la date de péremption d'un médicament par la pharmacie de l'Arche à Yaoundé, le Président de la CONAC a instruit une investigation pour les recoupements nécessaires.

Ladite mission, constituée de deux investigateurs de la CONAC, deux fonctionnaires de Police en service à la Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre, deux responsables du Ministère de la Santé Publique et deux responsables du Ministère du Commerce, s'est rendue sur le terrain le 9 juin 2017 après une séance de travail à la CONAC.

Les investigations ont été menées à la Direction de la Pharmacie du Ministère de la Santé Publique et à la Pharmacie de l'Arche où l'équipe de mission a été rejointe par le Vice-Président de l'Ordre des Pharmaciens du Cameroun.

Les investigations à la Di-



rection de la Pharmacie, du Médicament et des Laboratoires ont révélé que le médicament querellé, dénommé BIOMIST NS 0.05, n'a pas l'agrément du Ministère de la Santé Publique. En conséquence, il ne devrait pas être vendu conformément à l'article 64 de la loi n° 90-035 du 10 août 1990 portant exercice et organisation de la profession

de pharmacien qui dispose de : « aucune spécialité pharmaceutique ou médicament spécialisé ne peut être débité à titre gratuit ou onéreux s'il n'a reçu au préalable le visa de l'autorité responsable de la Santé Publique dans les conditions fixées par la voie réglementaire ».

A la Pharmacie de l'Arche, la mission de la CONAC,

munie d'une ordonnance prescrite par un médecin, a acheté une boîte de BIOMIST NS 0.05. La mission a constaté que le plastique transparent recouvrant l'emballage en carton du produit avait été enlevé sur sa surface supérieure à l'endroit où étaient portées les dates de fabrication et de péremption du médicament. S'agissant de la date de péremption, il est apparu qu'elle avait été falsifiée car, le chiffre 8 de la mention « 09/2018 » avait été visiblement renforcé au stylo à bille. Le constat de ce faux en écriture a été confirmé par la date de péremption portée sur le papier collé sur le tube du médicament, à savoir : « 09/2016 ».

Les différents constats susmentionnés ont été consignés dans un procès-verbal établi par les fonctionnaires de Police de la mission de la CONAC. Ledit procès-verbal a été signé par la propriétaire de la Pharmacie présente sur les lieux pendant les investigations et qui a reconnu sans

ambages les faits.

Sur la demande du Chef de la Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre, la mission de la CONAC a procédé à une perquisition des locaux abritant la Pharmacie de l'Arche, en présence de la propriétaire et du Vice-Président de l'Ordre des Pharmaciens du Cameroun. Elle n'y a trouvé aucune autre boîte de BIOMIST NS 0.05. Par contre, elle a procédé à la saisie de plusieurs autres produits périmés mais présents dans les rayons de la pharmacie.

Suite à ces découvertes, la propriétaire de cette pharmacie a été mise à la disposition du Chef de la Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre, pour enquête et suite légale, le 19 juin 2017. Par ailleurs, les faits constatés et les mesures prises ont été portés à la connaissance du Ministre de la Santé Publique et du Président de l'Ordre des Pharmaciens du Cameroun le même jour.

« ESPACE CONAC » MAGAZINE : LA DIFFUSION SUR CRTV ET CANAL 2

Le programme de sensibilisation de la Commission Nationale Anti-Corruption, ESPACE CONAC, est diffusé les mercredis et vendredis sur la CRTV et les lundis et jeudis sur Canal 2 International.

La Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) intensifie sa communication audiovisuelle. En effet, depuis mai 2017, un nouveau format du programme de sensibilisation de 15 minutes, dénommé ESPACE CONAC, est diffusé sur la Cameroon Radio and Television (CRTV) et Canal 2 International, les deux principales chaînes de télévision du Cameroun.

La version télévisée d'ESPACE CONAC a été renouvelée. L'ancien format, sous la forme d'un bulletin d'informations, a ainsi cédé la place au format magazine ou mini-documentaire. Dans le même esprit, le contenu a été amélioré en mettant l'accent sur les faits qui font ressortir les causes de la corruption et l'impact de ce fléau sur



les conditions de vie des populations. Certaines Interventions Rapides de la CONAC sont également diffusées pendant le programme. ESPACE CONAC est diffusé deux fois

par semaine sur la CRTV, les mercredis de 12h30 à 12h45, avec une rediffusion les jeudis de 22h30 à 22h45. La chaîne Canal 2 International diffuse également le programme deux fois par

semaine, les lundis de 18h30 à 18h45 et les jeudis de 15h00 à 15h15. En outre, une version radio d'ESPACE CONAC est diffusée tous les samedis de 9h45 à 10h00 sur le Poste national de la CRTV.

A travers cette intensification de sa communication audiovisuelle, la Commission Nationale Anti-Corruption entend inscrire dans la conscience collective des Camerounais la lutte contre la corruption par l'éducation. Il est à espérer que grâce à cette éducation et à cette sensibilisation, les Camerounais adopteront la lutte contre la corruption et ce faisant, contribueront à la formation d'une masse critique d'acteurs positifs prêts à dire NON à la corruption en tout temps et en toute circonstance.

HOW TO DENOUNCE CORRUPTION

What to denounce: Any act of corruption which you witness. Lay emphasis on the facts.

Who to denounce: Anybody involved in an act of corruption. Get his/her names, place of work and function. Des-

cribe what he/she does. You can decide to remain anonymous.

How to reach CONAC: Address your complaint to the Chairperson of CONAC and forward using the following means of communication.

• **Hand mail:** Drop your denunciation at the Headquarters of the National Anti-Corruption Commission located at the Conference Centre, Yaounde.

• **Postal Mail :** Send to P.O. Box 33200 Yaounde
• **Telephone :** 222 20 37 32
• **Fax :** 222 20 37 30
• **Email :** info@conac.cm

PHARMACISTS: STOP THE SALE OF EXPIRED OR UNAPPROVED DRUGS. TOGETHER, LET'S SAVE LIVES.

STATE OF THE FIGHT AGAINST CORRUPTION IN CAMEROON

STAKEHOLDERS BETTER ARMED TO PRODUCE QUALITY REPORTS

The National Anti-Corruption Commission has organised two workshops to strengthen collaboration with its strategic partners.

In prelude to drafting the 2016 Report on the state of the fight against corruption in Cameroon, the National Anti-Corruption Commission, CONAC, organised two workshops to strengthen collaboration with its strategic partners. The overall goal was to reinforce the report writing and presentation skills of the major stakeholders in the fight against corruption in Cameroon.

Both workshops, that took place at the Mont Febe Hotel in Yaounde, were opened and closed by the Chairman of CONAC, Rev. Dr. Dieudonné MASSI GAMS, in the presence of the Vice Chairman, Prof. François ANOUKAHA.

The first workshop on June 14, 2017, brought together members of Anti-Corruption Units in Ministries, State-owned structures and para-statal, while the second workshop on June 15, 2017, targeted members of the National Anti-Corruption Coalition (CNLCC), Religious Authorities and officials of the Private Sector. Notably

present among the private sector stakeholders was a four-man delegation from the Business Coalition Against Corruption (BCAC) headed by its Chair, Mr KIMANI MWARU, who doubles as the General Manager of DIA-GEO Cameroon.

The Vice Chairman of CONAC, who is also President of the Permanent Committee in-charge of drafting the annual report on the state of the fight against corruption in Cameroon, was the main facilitator of the workshop.

The workshop participants received guidelines on how to draft activity reports destined for publication in the Annual Anti-Corruption Status Report. They were told to draw inspiration from the PrECIS tool used to implement the National Anti-Corruption Strategy, to classify their activities. Following the PrECIS tool, five strategic categories of actions can be used concomitantly in fighting corruption. These are Prevention, Education, Condition, Incentives and Sanctions.

The workshops also offered an opportunity for the participants to update their knowledge on the Penal Code of 12 July 2016 and the fight against corruption in Cameroon, the Corruption Perception Index of Transparency International and the Corruption Perception Index of the National Institute of Statistics of Cameroon.

In his opening and closing remarks at both workshops, the Chairman of CONAC, Rev. Dr. Dieudonné MASSI stressed on the need for a concerted effort in the fight against corruption in Cameroon. "CONAC cannot do it all alone. We need a critical mass of positive actors involved in the fight against corruption. You have to help us to build that mass by being active anti-corruption fighters wherever you are", he noted.

The CONAC boss enjoined the stakeholders to duly submit their activity reports to CONAC for it to be considered in the 2016 report on the state of the fight against corruption in Cameroon.



The Chairman of CONAC with members of Anti-Corruption Units.



The Chairman of CONAC talks to participants at the second workshop.



The Chairman of CONAC with the BCAC delegation at the workshop.

RECouvreMENT DES AVOIRS

LES EXPERTS PEUFINENT LEURS STRATÉGIES

La 7ème Conférence Internationale des Points de contact pour le recouvrement des avoirs s'est tenue du 06 au 08 juin 2017 au Canada.

Les travaux de la 7ème Conférence Internationale des Points de contact pour le recouvrement des avoirs se sont tenus à Ottawa au Canada, du 06 au 08 juin 2017. La délégation du Cameroun était constituée de trois personnes, à savoir : M. AMADOU SOULEY, Directeur des Affaires Pénales et Point focal désigné du Ministère de la Justice; M. NDANGA DOGOUA Christian Fleury, ancien Procureur du Tribunal de Grande Instance du Mfoundi et tout nouvel Avocat Général près la Cour d'Appel du Centre, parti en tant qu'observateur, et M. Richard EVINA ENGOLO, Commissaire Principal et Point focal de la CONAC.

La cérémonie d'ouverture présidée par Mme Paula DIONNE, Directrice Générale du Centre d'information de la

Police canadienne, a offert l'occasion aux orateurs de réitérer l'importance du recouvrement des avoirs. Pour M. Shervin MAJLESSI, Conseiller Juridique Principal à la Banque Mondiale/UNODC Stolen Asset Recovery Initiative (STAR), étant donné que des milliards de dollars se perdent dans des activités criminelles



La délégation du Cameroun à Ottawa.

chaque année, il est primordial de recouvrer les avoirs volés pour lutter contre la pauvreté et combattre la corruption sous toutes ses formes. L'Invité spécial de la Conférence, Robert CRIBB, Journaliste et Président du Consortium des Journalistes d'Investigation du Canada, par ailleurs auteur des révélations

sur les « panama papers », a partagé son expérience et ses méthodes de travail, afin de montrer comment le journalisme d'investigation peut être utile aux enquêteurs et au recouvrement d'actifs. Selon lui, les journalistes d'investigation professionnels possèdent une banque de données impressionnante qui se trouve nécessaire pour tracer, localiser et faire confisquer les avoirs criminels. Les services de lutte contre la corruption gagneraient à travailler avec les journalistes d'investigation dans le cadre du recouvrement des avoirs, car leurs informations et révélations sont nécessaires aux enquêteurs et dans la sensibilisation et la mobilisation des citoyens.

A travers l'échange des expériences, les experts ont unanimement reconnu que le recouvrement des avoirs a be-

soin d'une volonté politique avérée et vise à tout faire pour priver le criminel de jouir du produit du crime. Aussi, ils souhaitent que les pays renforcent la répression ainsi que leurs cadres légaux et réglementaires. Car en matière de recouvrement des avoirs, une loi qui permet de retourner la charge de la preuve, afin de mettre les criminels en difficulté dans les justificatifs de leurs biens et avoirs, est indispensable.

En marge des travaux de la Conférence, le représentant de la CONAC a tenu une séance de travail avec M. Daniel H. CLAMAN de la Division Criminelle du Département de la Justice américaine et Mme Olga BUGERA de l'Unité internationale Anti-Corruption de la Division d'investigations criminelles au Federal Bureau of Investigation (FBI).

LE DÉTOURNEMENT DE DENIERS PUBLICS FREINE LE DÉVELOPPEMENT DU CAMEROUN. JE REFUSE DE PROFITER DES RETOMBÉES DE LA CORRUPTION !